



MAIRIE DE PLUMAUGAT

ALSH du Mercredi

7 Lotissement des Châtaigniers

Tél Mairie : 02.96.83.12.31

Tél Accueil Péri-scolaire : 02.96.83.19.07

Mail: mairie@plumaugat.fr

Programme

Septembre/Octobre 2022



**Mercredi 07
Septembre**



Repas



Activités sportives

**Mercredi 14
Septembre**

Décoration du centre
« les déchets »



Repas



Tous sur roulettes (ou
trottinettes)

**Mercredi 21
Septembre**

Bricolage zéro déchet



Repas



Médiathèque

« autour des ruches »

**Mercredi 28
Septembre**

Initiation au dessin



Repas



Balade écolo

**Mercredi 05
Octobre**



Cuisine

Repas



Sensibilisation au tri

**Mercredi 12
Octobre**

SORTIE A PRECISER

Repas

SORTIE A PRECISER

**Mercredi 19
Octobre**



Activité « halloween »

Repas



Chasse aux bonbons

Informations Pratiques

Horaires d'ouverture et conditions d'admission :

L'accueil fonctionne tous les mercredis, en dehors des vacances scolaires, pour les enfants de 3 à 12 ans. Il est ouvert de 7h30 à 18h30. Il est possible de s'inscrire pour :

- La journée
- La demi-journée matin avec repas, de 7h30 à 13h30,
- La demi-journée après-midi avec repas, de 12h00 à 18h30.

Activités proposées :

Les activités proposées prennent en compte l'âge et le rythme des enfants accueillis, et respectent le projet éducatif établi par la municipalité, et le projet pédagogique de l'équipe d'animation.

Equipe d'animation :

L'équipe est composée de Warren Lesgo (BAFA, BAFD en cours) et de Muriel Grégoire (CAP Petite Enfance, BAFD en cours).

Dossier d'inscription :

Pour pouvoir participer aux activités proposées, il est obligatoire d'avoir rempli un dossier d'inscription. Si ce n'est pas fait il est à retirer et à retourner complet à l'accueil de la mairie ou à l'accueil périscolaire.

Documents à fournir :

- Fiche de renseignements
- Assurance extra-scolaire
- Fiche sanitaire
- Attestation quotient familial

Inscriptions :

Retourner le coupon d'inscription ci-dessous, en mairie ou à l'équipe d'animation, en cochant les jours où votre ou vos enfant(s) seront présents, avant la date limite d'inscription.

Toute inscription donne lieu à une facturation, sauf :

- Absences pour maladie (sur présentation du certificat médical).
- Absences signalée avant **le vendredi soir 18h00 dernier délai.**

Places limitées



Un taux d'encadrement étant à respecter, le nombre de places à l'ALSH est limité. Les enfants inscrits tardivement ne seront acceptés que dans la limite des places disponibles et pourront être inscrits sur liste d'attente.

Il est rappelé que les enfants malades ne sont pas acceptés

Coupon d'inscription pour la période :

(A rendre avant le 31 août 2022)

Nom et prénom du ou des enfants : _____

	07/09	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10
Demi-journée Matin							
Demi-journée Après-midi							
Journée							

Informations Pratiques

Absences :

Merci de nous prévenir le plus tôt possible pour tout désistement, en appelant soit à la mairie soit à l'ALSH ou par mail.

RAPPEL : Le numéro de téléphone personnel du directeur est réservé en cas d'urgence et à des horaires ouvrables.

Tarifs :

La tarification modulée en fonction des ressources des familles est mise en place pour l'ALSH. Afin d'appliquer le tarif correspondant à votre situation, il faut fournir les renseignements nécessaires (N°allocataire CAF ou MSA, et attestation de votre quotient familial).

A défaut le tarif maximum sera appliqué.

Voici les tarifs (repas inclus) selon votre quotient familial CAF :

QF	Tarif demi-journée	Tarif journée entière
< 600 €	3.46 €	6.46 €
Entre 512 et 695 €	6.50 €	9.50 €
Entre 696 et 884 €	8.50 €	11.50 €
Entre 885 et 1137 €	10.00 €	13.00 €
>1137 €	11.00 €	14.00 €



Vous recevrez une facture à la fin de chaque période.

Toutes inscriptions prévues seront facturées, sauf annulation dans les délais, et absence pour maladie (sur présentation d'un certificat médical).

Le règlement sera à effectuer au moyen de l'enveloppe fournie, par chèque, chèques CESU ou prélèvement (dans ce cas demande à faire auprès de la mairie).

Les frais de séjour en accueil de loisirs des enfants de moins de 7ans ouvrent droit à une déduction fiscale. Pensez à demander une attestation fiscale en mairie.